

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

L'An deux mille vingt six,
le 13 mars à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 09 mars 2026 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Yannick BRUYERE, Eloïse CHAMRION, Alice DOMAISON, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Colette PERONNY, Yannick THIERCY, Hervé VERNET

Sur 11 membres, 11 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.
Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est approuvé. 6 pour. 1 abstention

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Élection du Maire:

Seul Jean-Claude Morel s'est porté candidat. Le Conseil Municipal a élu au premier tour Jean-Claude MOREL Maire à bulletin secret.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Détermination du nombre d'adjoints:

Le Conseil Municipal décide qu'il y aura 3 adjoints.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Election des adjoints:

Une seule liste a candidaté comportant les noms suivants :

Hervé VERNET 1^{er} adjoint, Francette PAGES 2^{ème} adjointe, Patrick ARNOUX 3^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal a élu au premier tour la liste ci-dessus au premier tour à bulletin secret.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Indemnités des adjoints:

Le Conseil municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à :

1er adjoint : 10,89 % de l'indice 1027

2^{ème} adjoint : 5,5 % de l'indice 1027

3^{ème} adjoint : 5,5 % de l'indice 1027

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Délégations au Maire :

Le Conseil Municipal décide de déléguer les attributions suivantes au Maire :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000€ ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour les cas relatifs à l'ensemble du contentieux communal, notamment dans le cas de loyer impayé, d'expulsion d'un logement communal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Désignation des membres du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) :

Le Conseil Municipal décide de désigner

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Désignation des membres de la commission agricole :

Le Conseil Municipal décide de désigner

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Désignation des membres de la commission culture :

Le Conseil Municipal décide de désigner

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Vote du compte de gestion 2025 budget transports :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2025 du budget transports.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
7	0	0

Vote du compte administratif 2025 budget transports :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2025 du budget transports.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
6 (Patrick ARNOUX, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote du compte de gestion 2025 budget commune :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2025 du budget commune.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
7	0	0

Vote du compte administratif 2025 budget commune :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2025 du budget commune.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
6 (Patrick ARNOUX, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Jean-Claude MOREL)

Vote du compte de gestion 2025 budget CCAS :

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2025 du budget du CCAS.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
4 (Jean+Claude MOREL Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE)	0	0	3 (Patrick ARNOUX, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)

Vote du compte administratif 2025 budget CCAS :

Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2025 du budget du CCAS.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE :
3 (Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE)	0	0	4 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)